

Question: Veut-on dire, par là, qu'à l'avenir, nous continuerons de verser notre quote-part à la communauté du Commonwealth?

Réponse: Certainement, mais pas à la façon dont on paie une cotisation syndicale. L'association du Canada avec le Commonwealth est avant tout de type familial. Certes, les raisons de souhaiter longue vie au Commonwealth ne manquent pas, et elles sont excellentes. Mais, au bout du compte, nous en faisons partie, d'abord, comme on fait partie d'une famille: par élan du cœur.

«Goûter» au Commonwealth, n'est-ce pas, comme dit le slogan, l'adopter?